

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17 JUILLET 2006

Conseil Général de l'Hérault, Béziers

Présents: J.ARCAS (Conseil Général), JN.BADENAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb & Taurou), F.BARSSE (Commune Bédarieux), M.BOUBIS (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), D.CALMETTE (CdC Orb-Jaur), A.CLAVERIA (Commune Bédarieux), M.A.EDO (CdC Les Monts d'Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), Y.FRAÏSSE (Commune d'Aigne), C.FRANCES (CdC Saint-Chinianais), M.GIL (CdC Orb & Taurou), C.GINESTE (CdC Avène-Orb-Gravezon), C.GUZOVITCH (CdC Lirou- Canal), J.HUC (CdC Coteaux & Chateaux), G.MARCOUIRE (CdC Minervois), A.MARTINEZ (Conseil Général), P.MEGE (CdC Combes et Taussac), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), R.PAILLES (Conseil Général), G.ROUDIER (CdC Orb & Taurou), G.SENEGAS (CdC Saint-Chinianais), F.TARBOURIECH (CdC Orb-Jaur), R.TROPEANO (Conseil Général).

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Préalablement à l'examen des rapports, le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 et qui portent en totalité sur des contrats divers conclus dans le cadre du Festival Musiques au cœur du Vignoble, Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

Le Comité Syndical est, par ailleurs, informé de l'obtention du label de pôle d'excellence rurale, accordé au projet "Couleurs de pierres" qui met en réseau plusieurs projets de valorisation des ressources touristiques et architecturales du Pays (dont le Vignoble-vitrine du Rieu Berlou, la réhabilitation du château de Dio, l'aménagement du hameau médiéval de Dio et Valquières, les échoppes de Neffiès, les remparts de Minerve...). D'un coût total de l'ordre de 4 M€, ce programme permettra de mobiliser près de 1 M€ de crédits de l'Etat.

2 – Rapports à l'ordre du jour

Rapport 0706-02 : Adhésion de la communauté de communes Le Minervois : les communes du Minervois héraultais, adhérentes au Syndicat Mixte à titre individuel, se sont dorénavant constituées en communauté de communes. Il convient donc d'agréer l'adhésion de la communauté de communes, en lieu et place des communes qui la constituent.

L'adhésion de la communauté de communes Le Minervois est agréée à l'unanimité.

Rapport 0706-03 : Commissions thématiques : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la composition proposée pour les commissions thématiques qui prévoient cinq représentants du Comité Syndical, cinq représentants des communautés de communes et des communes hors intercommunalité, cinq représentant du Conseil de Développement.

Il est rappelé que les commissions thématiques commenceront à fonctionner avant la désignation des représentants du Conseil de Développement, qui ne se réunira pas avant septembre.

Rapport 0706-04 : Programme d'initiative communautaire Leader + : le Comité Syndical agréé le principe de la convention de partenariat avec le Conseil Général, relatif aux modalités d'animation du programme Leader : le Pays assurera l'animation générale du programme, le soutien aux porteurs de projet dans les communes Leader hors Pays

étant assumé par le Conseil Général. Au titre de l'animation, le principe d'une demande de subvention au programme Leader, d'un montant de 23.738 € est également approuvé.

Est évoqué le prochain programme Leader 2007-2013, qui sera présenté sur l'ensemble du territoire du Pays avec le choix d'un thème fédérateur à l'ensemble du territoire.

Rapport 0706-05 : Ouverture d'une ligne de trésorerie : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du secteur bancaire, destinée à couvrir, en tant que de besoin, la trésorerie du Syndicat Mixte. Le montant maximum étant fixé à 400.000 €, le taux d'intérêt étant l'index T4M + 0,10 %, avec décompte des intérêts au jour.

Rapport 0706-06 : Régime indemnitaire : le Comité Syndical approuve à l'unanimité les modifications proposées du régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte, intégrant la prime spécifique PRD (prime de responsabilité des emplois de direction).

Rapport 0706-07 : Ouverture de plis : le Comité Syndical prend acte des propositions de la commission d'appels d'offres, sur les marchés suivants :

- Schéma d'usage des TIC : Cabinet COGITIS pour un montant de 20.750 € HT,
- Editions patrimoniales : Agence Contrepoint pour un montant de 42.854,21 € HT
- Etude d'OPAH-RR : Cabinet Pact Habitat pour un montant de 40.600 € HT
- Etude de réalisation d'un cahier de prescriptions architecturales : Cabinet Pact Habitat pour un montant de 19.645 € HT
- Etude Ecopatrimoine : Cabinet SADL pour un montant de 43.550 € HT

Rapport 0706-08 : Location de véhicules : le principe de la location de deux véhicules, destinés à améliorer le fonctionnement du Syndicat Mixte, est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical, incluant également des cartes de crédit carburant et des cartes de paiement d'autoroute.

Rapport 0706-09 : Décision modificative n°1 : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet de décision modificative n° 1, portant sur la section Investissement et lié à la prise en charge, par le Pays, des travaux d'aménagement du siège, pour un coût d'objectif de l'ordre de 100.000 €. Il est précisé que ces travaux seront financés, pour moitié sur subventions (Leader+ et Conseil Général) et, pour moitié sur emprunt.

Le Comité Syndical note que l'emprunt étant remboursable par trimestre, la DM 2006 ne doit pas intégrer d'incidence budgétaire sur cet exercice.

Rapport 0406-10 : Transfert de convention : le Comité Syndical approuve à l'unanimité le transfert au Pays de la convention passée par le Conseil Général avec l'Association d'Aménagement et de Développement des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres, relative au cofinancement départemental d'éditions patrimoniales, à hauteur de 35.000 €.

Rapport 0406-11 : Remboursement des frais de stationnement : le principe du remboursement des frais de stationnement aux agents du Syndicat Mixte, dans l'exercice de leurs missions, est agréé à l'unanimité par le Comité Syndical.

Rapport 0406-12 : Délégations de fonctions et de signature : le Comité Syndical prend acte des délégations de fonctions et de signatures accordées par le Président :

- à K.Mesquida, premier vice-président : délégation de signatures pour tous documents,
- à chacun des membres du Bureau : délégation de signature pour pièces et documents relevant de leur délégation.

Rapport 0406-13 : Tarification et conventionnement de l'utilisation des photocopieurs : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition de tarification et de conventionnement concernant l'utilisation des photocopieurs dans les antennes du Pays.

3 – Questions diverses

Le Comité Syndical est informé de la parution prochaine du Journal du Pays (n° 1), qui porte sur la présentation du Pays dans ses dimensions physiques, institutionnelles et opérationnelles.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h00.

* * *

